



## Etendue pouvoir huissier

-----  
Par zorglub

Bonjour,

possédant un chèque en blanc de mon débiteur,  
je souhaiterais savoir si un huissier peut récupérer le montant du chèque,  
non sur le compte principal,  
mais sur un investissement (fonds non bloqués)  
placé dans une autre banque.

-----  
Par osram

Tout d'abord, BONJOUR,

Ce chèque en blanc.....c'est à dire, pas d'ordre ou pas de montant ?

Pour qu'un huissier puisse agir, il faut que ce chèque soit impayé et qu'il obtienne le certificat correspondant.

Ensuite avec ce titre exécutoire il peut saisir n'importe quel compte appartenant au titulaire.